



ARSENAL de TOULON

Et de ses ANTENNES



Toulon, le 14 avril 2020

M le Directeur Central du SID,

Comme dit dans le mail que je vous ai adressé le 06 avril 2020, « *Depuis le 13 mars, la CGT au niveau SID, a pris le cap de ne pas créer de polémiques, mais d'être attentive à la sécurité des salariés présents sur notre périmètre* ».

Votre note 501550 ARM/SGA/DCSID du 09 avril oblige la CGT à vous répondre.

Depuis le 13 mars, lendemain de la première allocution présidentielle, aucune discussion possible de notre part sur les activités stratégiques qui doivent être soutenues par le SID. **Tout ce qui concerne le soutien au sanitaire (HIA et personnels de santé) ainsi que l'opération « résilience » doit faire l'objet d'une attention particulière dans nos services.**

La CGT a pu le constater, aucun agent n'a refusé cela à ce jour et a toujours répondu présent à toutes sollicitations en cohérence avec les PCA mis en place.

Depuis hier soir, la dernière prise de parole de notre Président est claire, elle appelle à un « strict prolongement du confinement jusqu'au 11 mai 2020 ».

Pour la CGT il serait irresponsable de votre part de laisser reprendre d'ici là des chantiers non essentiels dans la période, ce qui, à la lecture de votre note, est malheureusement prévisible. Cela exposerait les salariés de différentes PME ainsi que des agents du SID, qui seraient obligés de rentrer et d'être présents pour les soutenir.

Ce qui dérange fortement la CGT, dans votre note de référence, est le fait d'autoriser vos Directions locales « à encourager les agents du SID » à poser des congés dans le contexte actuel. Nous tenons à vous rappeler que les agents mis en télétravail ou mis en disposition à domicile **ne sont pas en vacances, mais confinés chez eux et mobilisables à tout instant.**

La note de DRH-MD N° 0001D20005905/ARM/SGA/DRH-MD/NP du 11 mars et son actualisation N°0001D20006871/ARM/SGA/DRH-MD/NP du 30 mars sont précises sur le sujet. Certes il y est mentionné qu'à la demande de l'employeur et pour des raisons de services bien identifiées, des congés ou des RTT peuvent être demandés à être posés, mais cela doit découler **d'un commun accord entre les Directions et les agents concernés.**

Pour la CGT cette requête n'a pas lieu d'être vis-à-vis d'agents Fonctionnaires, Ouvriers de l'Etat ou ASC qui contribuent depuis de nombreuses années à l'effort national.

Pour rappel :

- Gel du point d'indice depuis 10 ans
- Déroulement de carrière à minima pour tous
- Réduction d'effectifs avec des missions constantes voire en augmentation
- Effets négatifs des politiques salariales successives, pour exemple un CICE qui vide certaines caisses de l'état au dépend de la fonction publique
- Une politique d'embauche qui voit fortement diminuer les agents sous statuts au profit des contractuels, ce qui précarise financièrement et socialement ceux-ci
- Remise en vigueur du jour de carence
- Dernièrement, une réforme de la Fonction Publique qui va s'avérer néfaste pour chacun et la promesse d'une réforme des retraites qui, si elle devait passer, rallongerait la durée du temps de travail et baisserait nos pensions.

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive, mais on va s'en arrêter là.

Vous comprendrez donc aisément, que de demander à ces agents publics un effort supplémentaire dans la période que l'on vit, serait mal venue de la part de vos Directions.

Pour la CGT, on le répète, la seule prérogative dans la période actuelle reste la sécurité des agents et des salariés qui œuvrent au profit du SID.

Nous espérons que l'ordre de confinement strict jusqu'au 11 mai 2020, donné le 13 avril par notre Président de la République, sera suivi et ne verra pas d'activités non essentielles reprendre prématurément au détriment possible de la santé de nos salariés.

Merci de votre écoute.

M Didier Quattropani

Elu CGT du CTR SID

